

## GUERRE EN UKRAINE

# Réfugiés ukrainiens en France : un effort particulier et coûteux

Les réfugiés ont pu bénéficier dès février 2022 du dispositif exceptionnel de protection temporaire, qui leur permet d'obtenir une autorisation provisoire de séjour sur le territoire français d'une durée de six mois.

La prise en charge des 115 000 réfugiés ukrainiens accueillis en France depuis le début de la guerre a coûté 634 millions d'euros à l'Etat français et à la Sécurité sociale à ce jour, selon un rapport « flash » de la Cour des comptes publié ce mardi.

Les Ukrainiens titulaires d'une autorisation provisoire de séjour n'étaient plus que 86 000 fin décembre. Certains repartent en Ukraine mais d'autres continuent d'arriver (de 2 000 à 4 000 par mois).

Les Ukrainiens ont fait l'objet d'un effort particulier. Le coût moyen de leur hébergement s'est élevé à 38 € par jour et par personne, soit plus du double du coût journalier du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile.

#### Un ferry non rempli à Marseille

La facture a explosé pour les 800 Ukrainiens hébergés à bord d'un ferry de la compagnie Corsica Li-



Le ferry à Marseille était prévu pour 1 600 Ukrainiens mais il n'en a hébergé que 800.  
Photo Sipa/Philippe MAGONI

nea dans le port de Marseille de fin mars à fin juin 2022 avec un coût de 71 € par jour et par personne. L'addition a même été encore plus élevée car l'Etat a dû payer une « pénalité » de 39 € par jour pour chaque place inoccupée sur le navire prévu pour 1 600 personnes mais qui n'était rempli qu'à moitié.

Le rapport de la Cour des comp-

tes souligne que l'apprentissage du français reste « un enjeu prégnant » pour développer l'autonomie sociale des réfugiés alors que 40 % bénéficient d'un héberge-ment citoyen précaire. En novem- bre, seulement 2 547 Ukrai-niens étaient entrés en formation

sur 15 000 parcours prévus. Le dispositif d'insertion professionnelle connaît aussi des résultats modestes. Moins de 12 000 bénéficiaires de la protection temporaire se sont inscrits à Pôle emploi depuis mars et on estime à moins de 13 000 le nombre d'Ukrainiens ayant eu un emploi salarié, pour 27 % dans les sec-teurs de la restauration et de l'hé-bergement.

Seule, la scolarisation des en-fants ukrainiens est une réussite : près de 20 000 d'entre eux sont inscrits dans un établissement scolaire, dont 55 % en primaire.

L.C.

Il rencontrent les mêmes difficultés que les autres publics réfugiés : difficulté à apprendre le français, trouver un emploi car ils ne parlent pas français ou leurs qualifications ne sont pas reconnues, à se loger de manière indépendante en raison de ressources financières très limitées »

Hélène Soupios-David  
Directrice du plaidoyer chez  
France Terre d'Asile

## CONJONCTURE

L'inflation augmente sans freiner la consommation

L'inflation a atteint en février 6,2 % sur un an, renouant avec son rythme d'octobre et novembre 2022 après s'être tassée à 5,9 % en décembre et 6 % en janvier, selon une première estimation publiée mardi par l'Insee.

« Cette légère hausse de l'inflation serait due à l'accélération des prix de l'alimentation et des services », explique l'Insee, qui constate à l'inverse un ralentissement de la hausse des prix de l'énergie. Depuis le décollage des prix à la consommation en 2022, le taux d'inflation a renoué avec des niveaux inédits depuis les années 1980. Selon l'Insee, les pro-duits alimentaires se sont renchéris en février de 14,5 % sur un an.

Face à cette inflation persis-tante, le ministre de l'Econo-mie et des Finances a promis, mardi, des nouvelles mesures dans les prochains jours sans plus de détails. Samedi depuis le Salon de l'agricul-ture, le président Macron a appelé les groupes de grande distribution à faire « un effort sur leurs marges » pour lutter contre l'envolée des prix alimentaires.

Parallèlement, la consomma-tion des ménages a enregis-tré un léger mieux : + 1,5 % en janvie. Ce rebond « s'explique principalement par la forte augmentation de la con-sommation d'énergie », en hausse de 4 %, par contre-coup du chèque énergie », détaille l'Insee. La consomma-tion des biens fabriqués (+1,3 %) et celle des produits alimentaires (+0,6 %) aug-men-tent toutefois également.

## LE MERCREDI 1<sup>ER</sup> MARS

**SUR LES PLATS CUISINÉS DU RAYON FRAIS LIBRE SERVICE ET SURGELÉS CONTENANT UNE SOURCE DE PROTÉINES AVEC ACCOMPAGNEMENT<sup>(1)</sup>**

**Ticket E.Leclerc 34% avec la Carte\***

Nouveau!

Nouveau!

Fine CUISINE

**CAGNOTTEZ ENCORE+ AVEC LA CARTE E.LECLERC**

OFFRE DISPONIBLE EN  
magasin drive

(1)Hors rayon traditionnel et frais emballé. Hors produits Eco+. Hors épicerie. Valable sur les plats cuisinés contenant une source de protéines animales avec un accompagnement. \*Carte E.Leclerc 100 % gratuite et disponible immédiatement. Offre en Ticket E.Leclerc non cumulable avec des produits de la même gamme bénéficiant d'un autre « Ticket E.Leclerc » ou d'une autre promotion. Bon d'achat réservé aux porteurs de la Carte E.Leclerc, sur présentation en caisse de la Carte E.Leclerc et valable dès le lendemain de son obtention, cumulable sur la Carte E.Leclerc et utilisable sur tous les produits de l'ensemble des centres E.Leclerc participant au programme de fidélité. Les offres bénéficiant d'un Ticket E.Leclerc sont limitées à 15 produits par foyer par opération. Offre réservée à une consommation personnelle. Le magasin se réserve le droit de refuser toute demande d'une quantité supérieure aux besoins habituels généralement constatés pour une consommation personnelle. Offre interdite à la revente. Pour connaître la liste des magasins participants, les dates et les modalités, appelez **ALLO E.Leclerc** ☎ N° Cristal 09 69 32 42 53. Du lundi au samedi, de 8h30 à 19h sauf les jours fériés et de 8h30 à 18h les veilles de jours fériés.

POUR VOTRE SANTÉ, MANGEZ AU MOINS CINQ FRUITS ET LÉGUMES PAR JOUR. WWW.MANGERBOUGER.FR